

chargent. Qui fait prendre conscience aux habitants du Nord qu'une région nordique est aux prises avec tel ou tel problème en particulier? À Nunavut, c'est Radio-Canada qui diffuse dans l'ouest de l'Arctique les nouvelles sur l'évolution du dossier des revendications territoriales de l'est. Qui transmet les nouvelles de l'Ouest vers l'Est? C'est toujours Radio-Canada. Et il en a toujours été ainsi.

Naguère, nous avons des moyens limités dans ce domaine. Nous dépendions beaucoup de la radio. Maintenant, nous avons les émissions de télévision de Radio-Canada. Bon nombre de nos localités peuvent capter *Newsworld* à la télévision. C'est un atout pour les habitants du Nord qui n'ont pas l'occasion de voyager pour participer au grand courant de la vie canadienne car notre région est très isolée et très éloignée. Grâce à Radio-Canada, nous pouvons faire connaître le Nord au reste du Canada et nous pouvons dire aux habitants du Nord ce qu'est le Canada en leur montrant toutes ses régions.

[Français]

Mme Finestone: Monsieur le Président!

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais je ne peux donner la parole à la députée de Mount Royal car elle n'est pas assise à son siège.

[Traduction]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots sur le projet de loi C-40 qui en est à sa troisième et dernière lecture avant d'être adopté et envoyé au Sénat.

Vous ne vous en souvenez peut-être pas, monsieur le Président, parce que vous n'étiez pas avec nous lors de la précédente législature, mais les autres qui occupent le fauteuil à tour de rôle se souviendront que pendant cette législature, un projet de loi sur la radiodiffusion très semblable à celui que nous étudions et contenant de nombreuses dispositions quasi-identiques, avait été présenté. Ce projet de loi avait passé toutes les étapes à la Chambre et avait été renvoyé au Sénat, mais les élections de 1988 ont été déclenchées et le projet de loi est resté en plan parce que le Sénat ne l'avait pas adopté avant ces élections.

Le projet de loi contenait certaines dispositions qui préoccupaient sérieusement beaucoup d'électeurs de ma circonscription, surtout les propriétaires d'appartements en copropriété. Ils jugeaient, et je dois dire que je suis d'accord avec eux, que ces dispositions étaient discriminatoires envers eux parce qu'ils étaient traités différemment des propriétaires de maisons individuelles. En fait,

Initiatives ministérielles

ils étaient radicalement opposés au projet de loi. Ils ont fait valoir leurs vues à maintes reprises, parfois par lettre, parfois par téléphone et, finalement, en venant témoigner devant le comité législatif qui a étudié ce projet de loi. Ils ont demandé des amendements qui les auraient mis dans la même situation que les propriétaires de maisons individuelles.

Monsieur le Président, d'autres personnes qui occupent le fauteuil que vous occupez en ce moment se souviendront que j'avais à l'époque adopté une position très ferme au nom des électeurs de ma circonscription et que j'avais aussi présenté des amendements au projet de loi pour tenter de mettre les propriétaires d'appartements en copropriété sur le même pied que les propriétaires de maisons individuelles. Lorsque le projet de loi a été mis aux voix à l'étape du rapport, je n'ai pas voté en faveur, quoi que j'aie été et que je sois encore un ardent partisan du gouvernement. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un tout nouveau projet de loi, mais certaines de ses dispositions sont très très semblables à celles que contenait le texte précédent, qui fut présenté à la 33^e législature.

Un bon nombre de mes électeurs sont très favorables à ce projet de loi. En fait, ils m'ont écrit pour me demander d'y donner mon appui. J'ai dû recevoir près de 18 lettres au sujet de ce projet de loi. Leurs auteurs comptent parmi mes électeurs, mais ils sont aussi membres d'une association que vous connaissez bien, monsieur le Président, la Friends of the CBC. Il est facile de comprendre qu'ils désirent l'adoption de ce projet de loi, parce qu'il y a bien longtemps qu'on n'a pas révisé la législation régissant soit Radio-Canada, soit l'ensemble du système de radiodiffusion du pays.

L'ancien ministre des Communications, au sein du gouvernement précédent, avait présenté ce projet de loi parce qu'il y avait bien des années qu'aucune loi n'avait permis une mise à jour tenant compte des nombreux changements technologiques, pour ne mentionner que ceux-là, dans le monde de la radiodiffusion depuis l'adoption du dernier projet de loi sur le sujet.

Malgré l'appui que reçoit ce projet de loi et le désir compréhensible d'avoir une nouvelle loi, je crois toujours que les propriétaires de condominiums ont raison de se préoccuper de son application, comme c'était le cas avec le projet de loi précédent, en ce qui a trait à l'usage de récepteurs de signaux de satellite. Les propriétaires de condominiums ont l'impression que ce projet de loi et son prédécesseur font de la discrimination à leur égard et ne les traitent pas de la même façon que les propriétaires de maisons unifamiliales.